



# Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

## 3745<sup>e</sup> séance

Jeudi 6 mars 1997, à 15 heures

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Włosowicz . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	Costa Rica . . . . .	Mme Inceira
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Fedotov
	France . . . . .	M. Thiebaud
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Konishi
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Portugal . . . . .	M. Soares
	République de Corée . . . . .	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Richmond
	Suède . . . . .	M. Linden

## Ordre du jour

La situation dans les territoires arabes occupés

*La séance, suspendue à 13 h 20, est reprise à 15 h 20.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Snoussi** (Maroc) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous exprimer tout d'abord les félicitations du Royaume du Maroc à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et je voudrais aussi saisir cette occasion pour présenter les compliments de mon pays à votre prédécesseur, pour la manière fort judicieuse dont il a dirigé les débats du Conseil le mois dernier.

Permettez-moi également de vous adresser mes sincères félicitations pour avoir saisi l'urgence du problème qui nous réunit aujourd'hui, à savoir la décision du Gouvernement israélien d'implanter de nouvelles colonies de peuplement au sud-est de la ville sainte d'Al Qods, troisième lieu sacré de la religion musulmane et berceau de toutes les religions écrites.

Encore une fois, nous avons été désagréablement surpris par la décision du Gouvernement israélien d'implanter une nouvelle colonie de peuplement sur la colline de Jabal Abou Ghneïm (Har Homa). Nous pouvons aisément deviner les effets négatifs qu'une telle décision pourrait avoir sur un processus de paix qui est déjà fragile, certes, mais que nous osons croire bien enclenché.

Nul doute que cette décision constitue une violation flagrante du droit international et des diverses résolutions du Conseil de sécurité au sujet d'Al Qods qui interdisent toute décision de nature à modifier son statut juridique, sa composition démographique et son cachet civilisationnel.

Du point de vue du droit international, nul n'ignore que le statut de Jérusalem-Est est identique à celui de la Cisjordanie. Il s'agit d'un territoire occupé auquel s'applique la quatrième Convention de Genève qui interdit à la puissance occupante, en l'occurrence Israël, d'apporter des changements permanents au territoire qu'elle occupe ou d'y installer une partie de sa population.

Qu'on veuille, en plus, inclure aujourd'hui cette action dans une nouvelle projection annexionniste devrait être dénoncé par toute la communauté internationale parce qu'il ne s'agit pas seulement d'une violation des accords mais également d'une violation d'une parole donnée par un État. Il s'agit chaque fois d'une volonté délibérée de remettre en cause aussi bien le processus de paix que les protocoles

signés à Washington avec le témoignage de toute la communauté internationale.

Comme on le sait, le Groupe arabe dont nous faisons partie au sein des Nations Unies a unanimement condamné cette décision et vous a expliqué dans sa lettre ses préoccupations et sa position à son égard. L'attitude des pays arabes, comme vous le savez également, est dictée par des raisons aussi bien juridiques que politiques. Nous pensons que la récente décision israélienne doit être considérée comme un nouveau défi lancé à la communauté internationale, étant donné qu'elle risque d'ébranler cette confiance fragile que nous avons mis tant d'années à édifier.

L'Union interparlementaire arabe elle aussi, dont la présidence est assurée par le Maroc, a également saisi le Conseil, jeudi dernier, lui demandant d'intervenir immédiatement pour interdire à Israël de mettre en application son projet d'implantation.

Par ailleurs, lors d'une réunion tenue le 3 courant, le Groupe islamique de l'Organisation de la Conférence islamique a exprimé sa profonde préoccupation face aux mesures illégales prises par Israël et a appelé la communauté internationale et le Conseil de sécurité à prendre des mesures urgentes pour amener le Gouvernement israélien à revenir sur sa décision et à renoncer à toute activité d'implantation de colonies dans tous les territoires arabes occupés et, en particulier, à Jérusalem-Est.

Dois-je rappeler aux responsables israéliens combien il a fallu d'efforts aux pays de bonne volonté, comme le mien, pour tisser cette politique basée sur la confiance? Casablanca, Amman, Le Caire n'ont pas été de simples conférences ou de simples réunions. C'était assurément des pas de géants qui ont été franchis depuis la signature de l'Accord de Washington. Ce que les responsables israéliens semblent ignorer, c'est que ce capital, qui est désormais entamé, hélas, sera le plus difficile à reconstituer. En effet, tous les pays qui avaient hésité nous disent maintenant qu'ils avaient raison d'avoir hésité. Nous leur avons affirmé que la dynamique de Washington et d'Oslo était belle et bien en marche et ils avaient fini par nous croire.

La communauté internationale espérait voir intervenir la paix avec la Syrie, avec le Liban. Mais pour des raisons elles aussi inexplicables, cette paix n'a pas encore eu lieu.

La décision israélienne d'installer de nouvelles colonies de peuplement, modifiant sérieusement la composition démographique de cette zone, est venue après l'affaire du tunnel et avant la récente décision israélienne de fermer

quatre bureaux palestiniens à Jérusalem. Il aura fallu mille suppliques, il aura fallu mille interventions, pour qu'Israël accepte enfin de signer les Accords d'Hébron. Cela aussi s'est inscrit dans la mémoire des Arabes comme une preuve de mauvaise volonté.

Mon pays déplore cette attitude aveugle, comme il regrette profondément de voir les responsables israéliens ne tenir compte ni de l'impact de leurs actions malheureuses, ni des conséquences néfastes qu'elles auront sur les espérances que nous avons tellement nourries.

Le processus de paix a été lancé dans un climat de confiance, mais nous aurons besoin actuellement de plusieurs miracles, pas d'un seul, pour convaincre encore toutes les parties concernées de se relancer sur le chemin d'une paix véritable, étant donné que cette paix est quotidiennement remise en cause. Nous ne craignons pas seulement les chocs entre Palestiniens et Israéliens, mais nous sommes effrayés par le doute qui s'installe dans l'esprit des Arabes au sujet du processus de paix pour lequel nous avons tous ici combattu.

Israël, qui avait fait de la communication son arme essentielle, devrait savoir aujourd'hui que l'opinion internationale est en train de prendre conscience de ce nouveau visage d'Israël qui, par ses actions irréfléchies, met actuellement à néant tous les efforts qui ont été déployés pour réaliser ce qui a été salué comme l'événement du siècle.

Cette communauté internationale adjure aujourd'hui Israël et l'appelle à la sagesse et au respect des engagements pris auparavant.

Le Royaume du Maroc, pays hôte du Comité Al Qods, présidé par S. M. le Roi Hassan II, reste toutefois convaincu que le Conseil de sécurité, garant de la paix, de la sécurité et de la légalité internationales, se doit d'imposer sa volonté en obligeant Israël à revenir sur sa décision.

Pour terminer, je souhaiterais citer S. M. le Roi Hassan II, qui, à l'occasion de la fête nationale du 3 mars courant, a dit :

«La paix ne se construit pas là où persistent les sentiments de la frustration, de la haine et de la peur.»

Faisons en sorte que les décisions que le Conseil de sécurité prendra rappellent à Israël que personne ne peut bafouer la communauté internationale et que personne ne peut prendre des engagements et les renier le lendemain. Donnons à nos peuples cette paix véritable que nos généra-

tions ont tant espérée et ne jouons plus avec le feu, n'instaurons pas à nouveau parmi nous la haine et la peur, elles seront nos pires ennemies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Maroc des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Nuñez Mosquera** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Kenya pour la manière dont il a présidé les travaux du Conseil, au cours du mois de février.

Il y a à peine cinq mois, le 27 septembre dernier, le Conseil de sécurité se réunissait pour analyser la situation dans les territoires arabes occupés. Lors d'une séance à laquelle ont participé les ministres des affaires étrangères de plusieurs États Membres, le Conseil a adopté sa résolution 1073 (1996) dans laquelle il lançait un appel à Israël pour qu'il mette fin immédiatement à tous les actes susceptibles d'aggraver la situation dans la région et d'exercer des effets négatifs sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, le Conseil se réunit à nouveau et nous constatons que la résolution 1073 (1996) n'est toujours pas mise en oeuvre, et qu'au contraire, la communauté internationale assiste à une nouvelle escalade de la part de la puissance occupante, qui met en danger une fois de plus l'ensemble du processus de paix dans la région.

La décision prise par les autorités israéliennes d'établir de nouvelles colonies de peuplement au sud de Jérusalem-Est constitue une nouvelle manifestation des obstacles érigés sur la voie du processus de paix. Ces implantations sont en outre en violation flagrante des règles les plus élémentaires du droit international et sont contraires à la lettre et à l'esprit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, y compris celles qui ont été adoptées par ce même Conseil de sécurité sur le conflit israélo-arabe et la question de Palestine, et qui continuent d'être totalement ignorées.

Une fois de plus, le processus de paix au Moyen-Orient et le destin des territoires arabes occupés sont en jeu. Une fois de plus, il est urgent que l'ONU se prononce de manière énergique contre ce défi. Le Conseil de sécurité

doit agir immédiatement et très clairement et exiger d'Israël qu'il mette fin à la construction de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, en général, et à Jérusalem, en particulier. La politique visant à modifier le statut juridique, la composition démographique et les caractéristiques géographiques de Jérusalem est inadmissible.

Cuba réaffirme sa position ferme en faveur de la restitution de tous les territoires arabes occupés par Israël et espère que le Conseil de sécurité sera à la hauteur des responsabilités que lui a confiées la Charte de l'Organisation et qu'il agira avec l'énergie et la souplesse dont il a fait preuve dans d'autres questions dont il était saisi.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Erwa** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous avons confiance en votre sagesse et vos compétences qui vous permettront de diriger nos travaux. Nous souhaiterions également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Kenya, pour avoir dirigé d'une manière remarquable les travaux du Conseil le mois dernier.

Il ne fait aucun doute qu'une paix juste et globale est l'objectif recherché par tous les États épris de paix, objectif que ces États tentent de réaliser sur la base des principes de justice et d'équité. Ainsi, le non-respect des engagements pris milite contre le désir réel d'instaurer la paix et sape les efforts déployés à cette fin. L'anéantissement des chances d'une paix globale, juste et durable en raison des pratiques des forces d'occupation israéliennes dans les territoires d'autrui est une preuve flagrante de l'incompatibilité fondamentale qui existe entre deux réalités : l'occupation et la paix.

La décision prise par le Gouvernement israélien le 26 février 1997 de construire une nouvelle colonie de peuplement qui comporte 6 500 unités de logement dans la région de Jabal Abou Ghneïm à Jérusalem-Est — dans les territoires palestiniens occupés — sur des terres adjacentes à celles qui avaient déjà fait l'objet d'expropriation en 1991 et 1992, s'inscrit dans le cadre d'une politique israélienne de construction d'une série de colonies autour d'Al Qods dans

le but d'isoler les zones arabes de la ville du reste de la Cisjordanie. L'objectif est de judaïser Al Qods et d'en modifier le statut juridique et la composition démographique, ce qui est en contradiction avec la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité. Nul ne peut oublier les mesures prises successivement par Israël — toujours dans ce même contexte — tels l'ouverture du tunnel sous le mur occidental de la mosquée Al-Aqsa dans la partie orientale d'Al Qods et les actes violents de répression contre les civils sans défense qui ont suivi.

Israël s'est abstenu de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, la Déclaration de principes et les accords subséquents; il a continué de méconnaître le droit international. Tout cela démontre clairement que les étapes du processus de paix n'ont pas été respectées. Ces pratiques seront fatalement lourdes de conséquences pour les peuples et les États de la région et auront des effets négatifs sur le processus de paix ainsi que sur la paix et la sécurité internationales.

Le Soudan s'inquiète des mesures prises par le Gouvernement israélien et, partant du principe qu'il faut respecter les instruments, les conventions internationales et les accords conclus d'un commun accord entre les parties, demande au Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en exigeant d'Israël de revenir sur sa décision et de renoncer à toutes les mesures qui pourraient porter atteinte à Al Qods, où se trouvent des lieux saints pour les fidèles des trois religions révélées.

Aussi faut-il oeuvrer ensemble pour que cette ville, si chère au coeur de tous les croyants, demeure un sanctuaire de la tolérance religieuse et de la paix. Le Conseil doit donc prendre des mesures précises et concrètes pour faire revenir Israël sur sa décision et mettre un terme à tout acte de provocation dans les territoires arabes occupés, y compris Al Qods, le Golan syrien occupé et le sud du Liban occupé.

Le Soudan, par sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables et pour la justice, et pour raffermir les principes de la justice et de l'équité, invite le Conseil à assumer ses responsabilités, à ne pas appliquer le principe de deux poids deux mesures et à renforcer sa crédibilité en oeuvrant pour la mise en oeuvre des résolutions concernant le conflit israélo-arabe, afin d'instaurer une paix juste et globale. C'est la voie pour garantir la stabilité et la sécurité dans la région.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Khalifa** (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mahugu, de l'excellent travail accompli le mois dernier. Je souhaite enfin vous remercier d'avoir convoqué cette importante réunion sur la demande du Groupe des États arabes.

Les territoires palestiniens occupés, qui traversent une période critique, se trouvent encore une fois confrontés à une situation extrêmement grave qui compromet le processus de paix au Moyen-Orient. La décision que le Gouvernement israélien a prise récemment de construire une nouvelle colonie de peuplement juive de 6 500 logements à Jabal Abou Ghneïm, dans le sud de Jérusalem, constitue une tentative délibérée visant à couper Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie, à modifier le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem, et à imposer le fait accompli avant l'ouverture, au cours de ce mois, des négociations sur le statut définitif.

Depuis son arrivée au pouvoir, l'actuel Gouvernement israélien s'efforce de vider le processus de paix de toute substance et de l'utiliser pour parvenir à ses fins politiques. Premièrement, il a annoncé qu'il n'était pas lié par les accords qu'avaient signés le précédent gouvernement et l'Autorité nationale palestinienne. Il a ensuite exclu toute possibilité de parvenir à un règlement concernant Jérusalem-Est et la création d'un État palestinien. Il a retardé, à maintes reprises, le retrait de l'armée israélienne des zones occupées et, en septembre 1996, la décision qu'il a prise d'ouvrir le tunnel sous le mur occidental de la mosquée Al-Aqsa a provoqué les incidents violents que l'on sait. La décision que le Gouvernement israélien a prise récemment de construire une très grande colonie de peuplement n'est qu'une autre étape de sa politique délibérée visant à annexer les territoires arabes.

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour ce mois, et au nom de mon pays, je souhaite faire part au Conseil de sécurité de notre colère et de notre assentiment devant cette mesure arrogante qui porte atteinte au principe fondamental de la terre contre la paix établi à la

Conférence de Madrid en 1991. Nous condamnons fermement la décision du Gouvernement israélien, car elle constitue une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de la Convention de La Haye de 1907 et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. À ce sujet, nous voudrions rappeler la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, dans laquelle Israël est prié de se retirer de tous les territoires occupés en 1967, ainsi que la résolution 252 (1968), dans laquelle le Conseil affirme que toutes les mesures juridiques et administratives prises par Israël, y compris la confiscation de terres et de biens, qui visent à modifier le statut de Jérusalem sont nulles et non avenues; le Conseil demandait en outre à Israël d'annuler toutes les mesures de cette nature qu'il avait déjà prises et de ne pas en prendre de nouvelles tendant à modifier le statut de Jérusalem.

Dans le même contexte, nous aimerions rappeler la résolution 446 (1979) du Conseil concernant les colonies de peuplement, qui stipule que la politique israélienne consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, fait gravement obstacle à l'instauration de la paix au Moyen-Orient et n'a aucune validité en droit. La résolution demande également à Israël de s'abstenir de prendre toute mesure susceptible de modifier le statut juridique, le caractère géographique et la composition démographique des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Nous voudrions également rappeler une série de résolutions dans lesquelles le Conseil de sécurité a déploré le refus d'Israël de se conformer aux résolutions revêtues de la légitimité internationale et a prié Israël de renoncer à sa politique intransigeante et expansionniste. Les instruments en question sont les résolutions 267 (1969), 271 (1969), 298 (1971) et, en particulier, la résolution 476 (1980), dans laquelle le Conseil affirme que l'application par Israël de sa «loi fondamentale» sur Jérusalem constitue une violation du droit international; réaffirme que la quatrième Convention de Genève s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967; refuse de reconnaître que Jérusalem relève de la «loi fondamentale»; et dénonce toutes les autres mesures prises par Israël afin de modifier le statut de Jérusalem. En outre, les activités de colonisation qu'Israël persiste à entreprendre contreviennent aux Accords d'Oslo de 1993 et à l'Accord intérimaire relatif aux territoires occupés depuis 1967, conclu entre le Gouvernement israélien et l'Autorité nationale palestinienne en 1995.

Au cours des cinq dernières années, des progrès réels ont été accomplis en vue de la réalisation d'une paix durable dans la région, qu'il s'agisse de la Conférence de Madrid, des Accords d'Oslo ou de l'accord de paix signé avec la Jordanie. Nos espoirs pour l'avenir ont été ravivés par trois conférences économiques sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, tenues à Casablanca, à Amman et au Caire. Une quatrième conférence est prévue cette année à Doha, capitale du Qatar. La bonne volonté et le courage des personnes de paix ne doivent pas être gaspillés. La décision hasardeuse prise par Israël témoigne d'un manque d'engagement en faveur du processus de paix et menace d'annihiler tous nos efforts.

La communauté internationale et les coparrains du processus de paix doivent veiller à ce qu'Israël honore tous ses engagements. En outre, nous voudrions, à travers ce débat au Conseil de sécurité, envoyer un message clair au Gouvernement israélien pour lui signifier que sa persistance à construire des colonies de peuplement et à retarder la mise en oeuvre des accords conclus est inacceptable.

En conclusion, je tiens à remercier, au nom du Groupe des États arabes et de mon pays, tous les représentants qui ont déclaré que leur pays rejetait la décision d'Israël, la qualifiant de violation des résolutions revêtues de la légitimité internationale et d'obstacle à la paix au Moyen-Orient.

Inspirés d'une sincère préoccupation pour l'avenir du processus de paix, nous demandons au Conseil de prendre les mesures voulues pour que des activités d'implantation de colonies de peuplement ne soient pas menées dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et surtout pour que la décision d'Israël d'établir une colonie de peuplement à Jabal Abou Ghneïm ne soit pas mise en oeuvre, ce qui permettrait d'observer les résolutions du Conseil de sécurité et de sauvegarder le processus de paix.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Qatar des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Petrella** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous souhaiter plein succès dans l'exécution de vos fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué cette séance officielle et vous transmettre tous les sentiments

affectueux que le peuple argentin voue à la Pologne, pays auquel nous sommes unis par des liens de profonde amitié et de coopération. Je voudrais également saluer le Représentant permanent du Kenya pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Le travail de l'Ambassadeur Mahugu rend honneur à sa personne, et à son pays, et a également rehaussé le prestige des pays en développement.

Ma délégation participe à ce débat du Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient avec une préoccupation et une tristesse renouvelées. En moins de cinq mois, il a fallu que l'organe qui assume la principale responsabilité de la paix et de la sécurité dans le monde ait à se réunir pour exhorter une fois de plus les parties à ne pas s'écarter du processus de paix.

Tout processus de paix a pour nécessaires protagonistes les parties au conflit que l'on cherche à régler. Ce rôle impose non seulement des obligations mais également des attitudes concrètes visant à ne pas altérer le climat de compréhension qui est une condition préalable au progrès dans toute négociation.

La décision du Gouvernement israélien de construire des colonies de peuplement dans le secteur oriental de Jérusalem est un motif de profonde préoccupation. L'Argentine partage ce sentiment et souhaiterait que les milieux politiques israéliens réfléchissent aux conséquences de ces mesures sur l'avenir du processus de paix. Les implantations de colonies de peuplement dans les territoires occupés contreviennent au droit international et sont contraires aux résolutions qu'a adoptées ce Conseil dans le passé.

Il y a eu de nombreux progrès vers la paix au Moyen-Orient et de nombreuses vies ont été sacrifiées à cette cause. C'est pourquoi, les efforts et les engagements de la communauté internationale ne doivent pas faiblir, mais se renforcer. Nous espérons que, dans cette situation, le Gouvernement israélien s'abstiendra d'adopter des décisions qui auraient pour conséquence de modifier la situation de fait à Jérusalem et de faire obstacle aux négociations sur le statut définitif de cette ville. Nous devons tous être bien conscients de l'importance que revêt Jérusalem pour les diverses cultures qui ont joué un rôle dans son histoire.

Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, Guido Di Tella, en septembre dernier au Conseil :

«C'est dans la modération des politiques que se trouve la sécurité des peuples qui, certainement, ne s'appuie pas sur des formules maximalistes.» (S/PV.3698, p. 24)

Aujourd'hui, une fois de plus, nous nous sentons solidaires des États engagés dans la cause de la paix, qui veulent prêter leur appui au processus de négociation entamé en 1992 et préserver le climat de compréhension nécessaire à cette fin.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Valle** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur Włosowicz, je voudrais avant toute chose, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, les travaux du Conseil de sécurité seront menés avec une grande efficacité. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mahugu, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Ces dernières années, on a beaucoup fait pour ramener la paix au Moyen-Orient. De la Conférence de Madrid, de 1991, à la Déclaration de principes signée à Washington, en 1993, de l'Accord relatif à la bande de Gaza et la zone de Jericho, de 1994, à l'Accord sur le transfert préparatoire des pouvoirs et des responsabilités de 1994, de nombreux jalons ont été posés dans la voie de la réalisation d'une paix durable.

Cependant, nous avons dû faire face à des obstacles dressés sur la voie de la concrétisation de nos meilleurs espoirs. L'effort de paix est un processus d'instauration de la confiance. Les parties à ce processus devraient s'abstenir de tout acte ou mesure susceptible de susciter la méfiance et provoquer l'érosion progressive du processus de paix soigneusement et laborieusement conçu, mettant en péril les efforts intenses qui ont été faits. Dans ce contexte, c'est avec préoccupation et appréhension que nous assistons aux derniers événements liés à la décision d'entreprendre de nouvelles activités d'implantation de colonies de peuplement dans le secteur oriental de Jérusalem.

Le Gouvernement brésilien souhaite que les parties au processus de paix reprennent immédiatement la voie positive du dialogue et du compromis, sur la base des accords déjà conclus et dans le respect des obligations juridiques et des responsabilités en vertu des instruments internationaux universellement reconnus. Ce n'est que par le renouvellement de la confiance mutuelle entre les parties qu'il sera possible de surmonter cette difficulté, tout en continuant à oeuvrer pour une paix durable dans la région.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. M. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ansay** (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que votre riche expérience et vos qualités professionnelles bien connues seront très utiles au Conseil pour mener à bien les tâches fort complexes auxquelles il est confronté. Si les relations cordiales qui, au cours de l'histoire, ont existé entre votre pays et le mien prévalaient aujourd'hui entre les nations, le monde dans lequel nous vivons serait beaucoup plus calme.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mahugu, Représentant permanent du Kenya, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Au nom de S. E. M. Laraki, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole au Conseil sur la situation dans les territoires arabes occupés.

Pour commencer, je voudrais dire, comme je l'ai dit dans le passé, que j'aurais souhaité intervenir dans de meilleures circonstances. En dépit de certains des éléments des accords pertinents qui nuisent aux intérêts palestiniens, l'Organisation de la Conférence islamique s'est jointe à la communauté internationale pour appuyer pleinement le

processus de paix au Moyen-Orient. Nous commençons même à espérer un avenir de paix dans la région en raison de ce qui avait été obtenu au stade préliminaire de l'application des Accords d'Oslo. En janvier, nous nous sommes réjouis lorsqu'un accord est finalement intervenu sur le redéploiement des troupes israéliennes d'Al-Khalil et nous étions prêts à accorder tout notre appui en vue de la réalisation des objectifs convenus du processus de paix.

Malheureusement, nos espoirs et ceux des sympathisants au sein de la communauté internationale se sont effondrés face à la regrettable tournure prise par les événements en Palestine, dont la responsabilité incombe à Israël et à Israël seul. C'est toute une série de violations par Israël de divers éléments des accords de paix et la décision israélienne, du 26 février 1997, d'implanter une nouvelle colonie de peuplement à Jabal Abou Ghneïm, dans le secteur oriental de Jérusalem, qui sont à l'origine de ces troubles. C'est la dernière en date des tentatives d'Israël de devancer l'issue des négociations sur le statut définitif en modifiant le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem/Al Qods Al Charif, ville à l'importance cruciale pour le monde arabe et pour les musulmans puisque c'est la première Qibla et la troisième ville sainte de l'islam, ainsi que pour les trois grandes religions et l'ensemble de la communauté internationale. Outre qu'elle viole les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, la Déclaration de principes et les accords qui ont suivi, la décision prise par Israël menace de saper les progrès d'ores et déjà réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Lors de sa réunion du 3 mars 1997, le Groupe islamique aux Nations Unies a appelé à cet égard la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à prendre d'urgence des mesures pour faire revenir le Gouvernement israélien sur sa décision et le faire renoncer à toute activité de peuplement dans l'ensemble des territoires arabes occupés, en particulier dans le secteur oriental de Jérusalem.

Par solidarité avec le processus de paix au Moyen-Orient, nous condamnons cette dernière décision du Gouvernement israélien concernant Jérusalem-Est, tout comme nous avons condamné l'ouverture du tunnel sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la position de l'Organisation de la Conférence islamique quant au fait qu'une paix durable et complète dans la région ne pourra pas être obtenue sans la pleine mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité,

qui affirment entre autres que Jérusalem fait partie intégrante des territoires occupés depuis 1967.

À cet égard, l'Organisation de la Conférence islamique voudrait prier le Conseil de mettre en oeuvre toutes ses résolutions pertinentes, y compris les résolutions 252 (1968), 267 (1969), 465 (1980), 476 (1980), 478 (1980) et 1073 (1996), qui concernent toutes Jérusalem; de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher Israël d'altérer le statut géographique et démographique de Jérusalem; et d'empêcher Israël de prendre des mesures qui pourraient en quoi que ce soit modifier le statut de Jérusalem, dont le statut définitif reste à déterminer au cours des prochaines phases du processus de paix.

Nous voudrions que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à l'expansionnisme israélien et aux politiques de colonisation des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, et qu'il considère les politiques et pratiques israéliennes comme autant de violations des résolutions pertinentes des Nations Unies, des accords internationaux, de la quatrième Convention de Genève de 1949 notamment, et du droit international.

Nous aimerions aussi demander à la communauté internationale de convaincre Israël de lever le siège autour de Jérusalem et de cesser la mise en oeuvre de toutes décisions et pratiques contraires aux intérêts du peuple palestinien, notamment la confiscation de terres palestiniennes, la démolition de maisons et de propriétés palestiniennes, et le retrait des cartes d'identité attribuées aux Palestiniens en vue de les expulser de Jérusalem. Nous demandons aussi à la communauté internationale d'empêcher Israël de procéder à des excavations autour de la mosquée Al-Aqsa et de cesser sur-le-champ les violations des Lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem.

Pour conclure, je voudrais, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, assurer le Conseil que dès qu'auront été prises les mesures nécessaires pour rétablir la paix et la sécurité dans la région, créant ainsi un climat favorable à la reprise du processus de paix, l'Organisation de la Conférence islamique et ses 54 États membres, exprimant les graves préoccupations de plus d'un milliard de musulmans de par le monde, réaffirmeront leur soutien enthousiaste pour le processus de paix afin de réaliser le désir qu'ils ont tous de voir la paix et le calme régner à nouveau dans la région.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Ansay des aimables paroles qu'il m'a adressées.



L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. García** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. De même, nous félicitons l'Ambassadeur Mahugu, du Kenya, pour la manière avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation a suivi dans l'expectative l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient, en particulier les événements les plus récents. En dépit des indéniables progrès enregistrés ces dernières années, l'évolution du processus reste un sujet de préoccupation car le cheminement du peuple palestinien vers la pleine indépendance et l'autodétermination est entré dans une phase critique. Nous avons vu dans la récente signature de l'accord concernant Hébron un pas important vers la définition d'un règlement définitif de paix, comprenant le statut de Jérusalem, les colonies de peuplement légales et les réfugiés. Aujourd'hui, force nous est malheureusement de constater une autre situation qui nuit à l'atmosphère du processus et constitue un nouvel obstacle au renforcement de la paix dans la région.

Comme l'a exprimé la communauté internationale et comme cela est apparu à l'évidence aujourd'hui, la politique de peuplement des territoires occupés représente un grave obstacle à la paix. L'insistance mise à imposer le fait accompli par rapport à des questions aussi fondamentales que celles concernant Jérusalem et les colonies de peuplement, qui doivent faire l'objet des prochaines négociations sur le statut définitif, est interprétée comme une tentative de préjuger de l'issue des négociations. Partant, cela a inévitablement une incidence grave sur le climat de confiance tellement nécessaire pour le processus de paix.

Il convient de rappeler ce qui a été dit à propos de Jérusalem par les chefs d'État ou de gouvernement des 113 pays membres du Mouvement des pays non alignés, au Sommet de Cartagena, en 1995. Ils ont exprimé leur appui sans réserve à la lutte légitime du courageux peuple palestinien pour garantir le respect de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance et ont réitéré la demande faite à Israël de se retirer de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont également regretté la décision d'Israël de confisquer des terres et des propriétés palestiniennes à Jérusalem et sa tentative de

modifier le caractère religieux et historique de la Ville sainte. À cet égard, ils ont approuvé toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Jérusalem et considéré comme nulles et non avenues toutes les décisions prises par Israël qui enfreignent ces résolutions. Ils sont également appelés à une application complète et rigoureuse des accords, en particulier des dispositions figurant dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité et souligné qu'il est nécessaire que le mécanisme relatif à la question de Palestine créé par l'Assemblée générale continue de fonctionner effectivement. Ils ont exprimé leur appui à l'appel lancé par le Comité de Jérusalem, réuni à Ifrane, au Maroc, en janvier 1994, au Conseil de sécurité, et notamment aux deux parrains du processus de paix, à prendre les mesures nécessaires pour demander à Israël de s'abstenir de créer des colonies de peuplement, de judaïser la ville sainte de Jérusalem et de procéder à une quelconque modification géographique ou démographique de la ville. Il a également demandé à Israël de respecter les accords et conventions relatifs à la préservation des institutions palestiniennes et des lieux saints islamiques et chrétiens dans la ville sainte de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le 25 septembre 1996, dans cette ville, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Mouvement des non-alignés se sont réunis à l'occasion de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, pour célébrer le trente-cinquième anniversaire de la fondation du Mouvement des pays non alignés. Dans leur communiqué commun, les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation ont exprimé leur préoccupation face à la détérioration de la situation dans la région, et notamment aux difficultés rencontrées dans le processus de paix. Ils ont exprimé leur appui inconditionnel à la lutte légitime du peuple palestinien pour garantir le respect de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance et réitéré leur appel en faveur du retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris de Jérusalem.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son appui au processus de paix au Moyen-Orient et prie instamment le Conseil de sécurité d'adopter les mesures nécessaires pour favoriser le respect du droit international, afin d'établir une paix complète et une prospérité commune dans la région.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Mabilangan** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Kenya, pour son mandat réussi.

Les Philippines sont extrêmement préoccupées par la décision d'Israël d'entreprendre la construction de logements dans la partie orientale de Jérusalem/Al Qods.

Cette mesure, nous le disons avec tristesse, n'est pas conforme à l'esprit de dialogue et de réconciliation qui a, par ailleurs, caractérisé le cours des relations entre les Gouvernements israélien et palestinien alors qu'ils s'engageaient dans le processus de paix au Moyen-Orient. Rappelons les grands progrès accomplis par Israël et la Palestine dans le processus de paix, avec la Déclaration de principes signée en 1993, l'Accord intérimaire de 1995, et, plus récemment, le Protocole d'Hébron, conclu il y a tout juste deux mois. Cette récente évolution nous inquiète beaucoup car elle peut compromettre gravement et compromettra les négociations sur le statut définitif qui doivent commencer dans les prochaines semaines.

Les Philippines considèrent depuis longtemps que la ville sainte de Jérusalem est le bien sacré des fidèles de la chrétienté, de l'islam et du judaïsme, de sorte que toute mesure unilatérale concernant l'administration et le développement de la ville est exclue. Nous réitérons notre point de vue selon lequel la construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés à Jérusalem est contraire à l'esprit et au but des accords conclus entre les autorités israéliennes et palestiniennes.

Pour leur part, les Philippines savent par expérience que les parties à un processus de paix doivent en permanence tenir mutuellement compte des intérêts de l'autre, et manifester une volonté sincère de faire des sacrifices au nom d'un bien supérieur. Il ne peut certainement pas exister de bien plus grand qu'une paix sûre et durable.

Les Philippines s'associent au Secrétaire général et à la communauté mondiale, qui s'est exprimée de façon unanime dans cette salle, pour prier instamment le Gouvernement israélien de reconsidérer sa décision dans l'intérêt de la paix pour tous les peuples de la région. Les Philippines réaffirment leur appui sans réserve aux droits inaliéna-

bles du peuple palestinien, comme en témoigne notre vote permanent en faveur de toutes les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la Palestine.

Les Philippines renouvellent également leur appel en faveur de l'application des résolutions sur la situation au Moyen-Orient et dans les territoires occupés adoptées dans cette même salle, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et de la conclusion heureuse du processus de paix courageux engagé par les peuples israélien et palestinien et par leurs voisins.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Philippines des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Malte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Pace** (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous adressons également nos félicitations au Président sortant pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil.

La paix a été le but longtemps désiré de la communauté internationale. Elle exige de chacun d'entre nous un engagement tangible envers les idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et le respect des diverses déclarations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur les différents points qui ont fait l'objet de délibérations dans cette Organisation.

La question à l'examen aujourd'hui n'est pas nouvelle, pas plus qu'elle ne constitue une question à laquelle la communauté internationale aurait manqué de répondre. Elle touche au point névralgique d'un processus qui s'est enraciné ces dernières années; elle menace de compromettre la voie difficile vers la paix. Le Moyen-Orient a nourri l'espoir d'un avenir différent, un avenir dans lequel les communautés et les générations pourraient vivre ensemble dans la confiance mutuelle.

Les mesures qui violent l'esprit même dans lequel le processus de paix s'est engagé ne peuvent qu'être vivement déplorées. La décision récente prise par le Gouvernement israélien d'entreprendre la construction de nouvelles unités de logement dans la région d'Har Homa/Jabal Abu Ghneïm dans le secteur oriental de Jérusalem influe non seulement sur les conséquences les plus immédiates décou-

lant de ces mesures, mais aura également des répercussions à long terme sur la possibilité de réaliser une paix juste et durable dans la région.

Le récent accord d'Hébron a été un signal donné par les parties indiquant leur volonté de consolider la paix. Comme l'a déclaré mon Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères dans une lettre adressée au Premier Ministre Netanyahu et au Président Arafat à l'occasion de la signature de l'accord :

«Cet accord historique est encore une nouvelle illustration du fait que la diplomatie discrète remporte d'excellents résultats là où d'autres mesures échouent, ne laissant derrière elles que douleur, déception et amertume.»

La décision prise de construire de nouvelles unités de logement est en complète contradiction avec cet esprit. Elle viole les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en tentant de modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle ou le statut des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; elle viole également la quatrième Convention de Genève de 1949. Le statut de Jérusalem-Est reste assujéti aux principes consacrés par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en particulier l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Le Gouvernement maltais s'associe au reste de la communauté internationale pour appeler Israël à faire

preuve de la détermination nécessaire pour maintenir l'élan acquis ces dernières années et ces derniers jours, et de rapporter sa décision. Toute modification du statut de Jérusalem préjuge des négociations sur le statut définitif et pourrait mener à un recul du processus de paix.

Malte s'associe aux autres délégations qui ont appelé les dirigeants de la région et extérieurs à celle-ci à renouveler leur engagement à l'égard des objectifs de paix. C'est grâce au courage et au dévouement des dirigeants que les peuples pourront récolter les fruits de la paix — une paix qui, nous l'espérons, pourra devenir une réalité pour les générations d'Israéliens et de Palestiniens qui pendant trop longtemps ont vécu dans l'ombre de la méfiance.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Malte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier encore une fois tous les représentants des aimables paroles qu'ils ont adressées à l'Ambassadeur Mahugu et à moi-même au cours de ce débat.

La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée en consultation avec les membres du Conseil.

*La séance est levée à 16 h 25.*